



AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985, la Municipalité de Bremblens soumet à l'enquête publique du **28 septembre au 27 octobre 2024**, le Plan d'affectation communal (PACom), composé des pièces suivantes :

- Le plan d'affectation communal
- Le plan de détail de la zone village définissant également les limites de constructions selon l'art. 9 LRou
- Le règlement du plan d'affectation communal
- Le plan de constatation de la nature forestière en limite des zones à bâtir

La Municipalité met en consultation, durant le même délai, le rapport explicatif selon l'article 47 OAT, ses annexes, ainsi que le rapport d'examen préalable des divers services cantonaux.

Le dossier est déposé au greffe municipal, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous, ainsi que sur le site internet de la commune.

Les oppositions et les observations liées au projet doivent être déposées par écrit au greffe municipal ou adressées par courrier recommandé à l'administration communale durant le délai d'enquête.